

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION POUR LA BATAILLE DES FRONTIÈRES**

**Approuvé le X février 2023**

**SURVOL DE L'ÉVÉNEMENT BATAILLE DES FRONTIÈRES :**

1. L'objectif de Bataille des frontières est d'offrir aux jeunes talents canadiens l'occasion de se développer en tant qu'athlète international de haut niveau et de représenter l'équipe du Canada contre les États-Unis, une expérience stimulante.
2. Les athlètes de Bataille des frontières sont :

Les athlètes qui se trouvent à l'étape Apprendre à s'entraîner, S'entraîner à s'entraîner ou S'entraîner à la compétition du modèle DLTA et qui présentent un profil de squash junior de haute performance.

1. Chaque équipe canadienne et américaine sera composée de quatre garçons et de quatre filles dans chacune des catégories d'âge U13, U15 et U17. L'âge limite sera le même que celui du Championnat canadien junior de la même année.
2. Bien que Squash Canada subventionne la Bataille des frontières, des frais de participation sont exigés des joueurs.

**OBJECTIF/POUVOIR :**

1. La présente politique régit la sélection par Squash Canada des joueurs de l'équipe canadienne pour la Bataille des frontières. Le Comité du cheminement des juniors/athlètes sélectionnera les athlètes à la fin du Championnat national junior fermé, qui a habituellement lieu en avril, conformément aux critères ci-dessous.

**COMMUNICATION :**

1. La présente politique et toute modification qui y est apportée seront affichées sur le site Web de Squash Canada, à l'adresse <http://squash.ca/fr>.

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :**

1. Pour être nommé au sein de l'équipe canadienne pour la bataille des frontières, un athlète doit répondre aux critères suivants :
2. Être membre en règle de son association provinciale ou territoriale de squash et joueur en règle de Squash Canada en vertu de toute entente antérieure signée par l'athlète; et
3. Être admissible à représenter le Canada aux championnats mondiaux de la World Squash Federation ou démontrer à Squash Canada que le joueur est sur la bonne voie pour devenir admissible à représenter le Canada aux Championnats mondiaux.
4. Payer tous les frais exigés.

**CRITÈRES DE SÉLECTION :**

1. Les places au sein de l'équipe canadienne seront offertes aux joueurs dans l'ordre suivant :
2. Deux (2) joueurs qui ont terminé 1er et 2e dans les catégories d'âge U13, U15 et U17 chez les garçons et les filles lors des plus récents Championnats canadiens juniors.
3. Deux (2) joueurs dans chaque catégorie, sélectionnés par le comité du cheminement des athlètes/juniors (CCAJ) en fonction de facteurs tels que les résultats sur le circuit national junior (y compris les Championnats canadiens juniors de 2023), les résultats en face à face au cours des six (6) mois précédents et la cote sur Club Locker.
4. Si les étapes (a) et (b) ci-dessus ne permettent pas d'identifier quatre athlètes différents dans une catégorie d'âge, ou si les quatre joueurs n'acceptent pas l'invitation à l'équipe canadienne, d'autres choix discrétionnaires du CCJA tiendront compte d'une combinaison de facteurs tels que : le classement au plus récent Championnat canadien junior, le fait qu'un athlète ait pu « jouer dans la catégorie supérieure » au plus récent Championnat canadien junior, le fait qu'il soit dans une « moins bonne année » et, le cas échéant, le classement au Championnat canadien junior de l'année précédente dans la catégorie d'âge la plus jeune, l'expérience et la performance lors de précédents championnats internationaux juniors, le niveau de compétence actuel, le potentiel de talent pour l'avenir, les résultats des confrontations directes au cours des 12 derniers mois contre des joueurs identifiés aux étapes (a) et (b) ci-dessus ou d'autres joueurs très bien classés.
5. Si les étapes (a) à (c) ne permettent pas de confirmer la sélection et l'acceptation de quatre joueurs dans une catégorie d'âge, les places seront offertes au joueur qui a terminé 3e au plus récent Championnat canadien junior, suivi du joueur ayant le 3e meilleur classement canadien tel que publié immédiatement après le plus récent Championnat canadien junior, puis en alternance au 4e, au 5e et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les places soient comblées.
6. Le Comité du cheminement des athlètes/juniors émettra des invitations à l'équipe canadienne, comme indiqué ci-dessus, dès que possible après le Championnat canadien junior.
7. Un joueur qui se voit offrir une place au sein de l'équipe canadienne disposera d'un nombre limité de jours pour accepter la sélection, avant que le comité ne doive offrir la place au joueur suivant sur la liste.